

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION (MESRI)**

**AUTORITÉ NATIONALE D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DU PROGRAMME DE
LICENCE MESURES PHYSIQUES DE L'INSTITUT DES MÉTIERS DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MÉTROLOGIE (IMEM)**

L'Équipe d'évaluateurs :

- M. Senghane MBODJI, Professeur titulaire, UAD, Président
- M. Bamol Ali SOW, Professeur assimilé, UASZ, Membre
- M. Amsata NDIAYE, Maître de Conférences titulaire, UGB, Membre

Signature :

Pour l'Équipe, le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a complex, cursive shape.

Janvier 2025

Table des matières

Glossaire.....	4
Introduction	5
1. Présentation de l'Établissement d'Enseignement supérieur et du programme	6
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	8
3. Description de la visite sur le terrain.....	9
3.1. Séance de présentation du programme de la Licence en Mesures Physiques	9
3.2. Entretien avec les membres du Personnel et des Étudiants.....	10
3.2.1. Entretien avec les membres du Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)	10
3.2.2. Entretien avec le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).....	11
3.2.3. Entretien avec les étudiants	11
3.3. Visite des locaux	12
3.4. Appréciation de la visite	12
4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup.....	12
4.1. Champ 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études	12
Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé	12
Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.....	13
Standard 1.03: Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au marché du travail.....	13
4.2. Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité	13
Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.....	13
Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.	14
Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.....	14
L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.....	14
4.3. Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques.....	15
Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.....	15

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.	15
Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.	17
Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.	17
4.4. Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)	18
Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.....	18
Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.	19
Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.	19
4.5. Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s	20
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.	20
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.	20
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.....	20
Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.	21
Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.....	21
4.6. Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux.....	22
Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.	22
5. Points forts du programme	23
6. Points faibles du programme	23
7. Appréciations générales du programme	24
8. Recommandations à l'Établissement	24
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....	25
10. Proposition de décision : Non accréditation.....	25

Glossaire

ANAQ-Sup : Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation

CIAQ : Cellule Interne d'Assurance Qualité

CM : Cours magistraux

CNP : Conseil national du Patronat

DGES : Direction générale de l'Enseignement supérieur

DTS : Diplôme de Technicien supérieur

IMEM : Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie

IPFNA : Instruments de Pesage à Fonctionnement non automatique

REESAO : Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

QCM : Questions à choix multiples.

Introduction

L'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie (IMEM), sis à Sicap Liberté 6 à la villa n°7996, a présenté un rapport d'auto – évaluation du programme de licence en Mesures Physiques (MP), en vue d'une accréditation par l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (ANAQ - Sup).

Dans ce cadre, une équipe d'évaluateurs externes a été envoyée sur place par l'ANAQ – Sup et était composée des membres suivants :

- Monsieur Amsata NDIAYE, Maître de Conférences titulaire à l'Université Gaston Berger de Saint Louis ;
- Monsieur Bamol Ali SOW, Professeur assimilé à l'Université Assane SECK de Ziguinchor ;
- Monsieur Senghane MBODJI, Professeur titulaire à l'Université Alioune DIOP.

L'équipe s'est rendue le jeudi 14 novembre 2024 au sein de l'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie (IMEM) pour une visite de travail afin de procéder à l'évaluation externe du programme de cette Licence.

Ce présent rapport est établi par l'équipe des évaluateurs externes conformément au format en vigueur défini par l'ANAQ – Sup.

1. Présentation de l'Établissement d'Enseignement supérieur et du programme

Sur la base des bonnes pratiques d'Assurance Qualité relatives à la phase d'évaluation des programmes par des experts externes à l'établissement, une présentation axée à la fois sur l'IMEM puis sur le programme soumis pour évaluation a été faite par Docteur Anna DIOP THIAW, Directrice des Etudes et responsable de la Qualité. Elle a en effet, expliqué le statut de l'Établissement d'enseignement supérieur privé de l'Institut bénéficiant d'une habilitation institutionnelle du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) suite à une évaluation de l'Autorité Nationale d'Assurance qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup). Cette habilitation couvre les programmes suivants :

- la Licence en Qualité- Sécurité- Environnement ;
- la Licence en Mesures Physiques ;
- le Master en Qualité- Sécurité- Environnement.

A travers ses activités, ses missions et sa vision, l'IMEM travaille à s'aligner sur les lignes directrices de l'Etat du Sénégal en matière d'éducation et de formation. C'est ce qui explique les orientations majeures de l'établissement :

- (i) Former des scientifiques « prêts à l'emploi » dès la fin de leurs études ;
- (ii) Anticiper et répondre aux défis majeurs du développement durable par des travaux de recherche (recherche sociétale) et l'usage des écotechnologies.

Le programme de Licence en Mesures Physiques a démarré en 2021 et est couvert par l'habilitation institutionnelle n°HA-2021 RepSEN/Ensup-priv/HA/081-2021.

Le programme parvient à associer le monde académique et les professionnels des entreprises et du monde socio-professionnel dans le déroulement des enseignements. Ce qui devrait aider dans le placement en stage, l'auto-emploi et l'insertion dans les secteurs, privé et public.

Le programme de la Licence en Mesures Physiques est déroulé en six semestres pendant trois (03) ans :

- La première année (semestres S1 et S2) consacre les enseignements orientés sur les mathématiques, la physique (métrologie, électricité, transferts thermiques, systèmes optiques, optique ondulatoire, photonique, conversion d'énergie, électronique et la mécanique), l'informatique (bureautique et informatique d'instrumentation) et la chimie (structures atomiques et moléculaires et méthodes d'analyses chimiques) ;
- La deuxième année (semestres S3 et S4) permet d'introduire de nouveaux enseignements en physique (structure et propriétés des matériaux, capteurs-

conditionneurs, technique et traitement du signal, électronique d'instrumentation, mécanique des fluides et du vide, machines thermiques, cryogénie, métrologie, techniques nucléaires, analyses électroniques et séparatives), en mathématiques (analyse harmonique et analyse statistique), en chimie (technique spectroscopique), en informatique (instrumentation), en Assurance Qualité (ISO 9001) et un projet « tutoré » ;

- La troisième année (semestres S5 et S6) est centrée sur :
 - la métrologie industrielle et comprend des enseignements orientés sur la fonction métrologie, les statistiques et calculs d'incertitudes, le contenu net des produits emballés, les fondamentaux de la métrologie légale, la vérification des IPFNA, des masses et des volumes, la métrologie des températures, des volumes, des pressions et des dimensions, la vérification et l'étalonnage des chaînes de mesures de la température, la cartographie des enceintes climatiques, la vérification des étalonnages des micropipettes, le concept de débitmètre, la vérification et l'étalonnage des équipements de pression et des masses, les forces et couples, l'accréditation des laboratoires d'étalonnage et d'essai (ISO 71025 et 15189), la métrologie électrique, la vérification et l'étalonnage des équipements électriques. Il est également noté une unité d'enseignement qui permet d'aborder l'électronique de puissance, l'optronique, la maintenance informatique et l'automatique ;
 - la formation en milieu professionnel qui démarre par la méthodologie de rédaction du mémoire suivie d'un stage d'une durée maximale de cent (100) heures.

Les étudiants de ce programme de Licence présentent un projet « tutoré » à la fin des semestres S2, S4 et un mémoire de fin de formation à la fin du semestre S6. Des enseignements relatifs au développement personnel, au français, à l'anglais, aux connaissances et pratiques socioprofessionnelles leurs sont aussi dispensés.

Cette Licence ouvre des perspectives pour des études supérieures mais elle devrait permettre surtout l'insertion des diplômés.

Le programme, tel que mentionné par le rapport d'auto-évaluation et présenté à travers la maquette, est réparti sur six (6) semestres d'enseignements qui se déroulent sous forme de Cours magistraux (CM), de Travaux dirigés (TD), de Travaux pratiques (TP), de projets « tutorés » et d'un stage organisé au semestre S6. A l'issue de la deuxième année, il est délivré à l'étudiant le Diplôme de Technicien supérieur (DTS). Le DTS n'est cependant pas

couvert par l'Habilitation institutionnelle qui doit permettre à l'établissement à délivrer un tel programme. La délivrance du DTS n'a pas de base légale et ce diplôme n'est pas reconnu par le MESRI parce que non couvert par aucune autorisation (Habilitation institutionnelle, agrément définitif, agrément provisoire).

Le programme de Licence est décliné en plusieurs unités d'enseignement (UE) constituées d'éléments constitutifs (EC). La compensation intra-semestres est de mise dans le calcul des moyennes semestrielles et annuelles.

L'Institut mobilise essentiellement des enseignants vacataires issus du monde académique (54%) et du milieu socioprofessionnel (46%).

Les activités d'enseignement du programme ont démarré en 2021 avec huit étudiants (une (1) fille et sept (7) garçons) inscrits en Licence 3. L'année 2022 est caractérisée par une absence d'activités en Licence 1 et Licence 2. Celles-là ont repris en 2023 avec treize (13) étudiants inscrits en Licence 1. En 2024, sont inscrits dix-sept (17) en Licence 1 et douze (12) étudiants en Licence 2. Il est donc à noter un taux de réussite de 100% (2021) ainsi que des taux de promotion de 100% en 2023.

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

L'accréditation d'un programme de formation comprend principalement deux phases : celle relative à l'auto-évaluation du programme et celle réservée à la visite des évaluateurs externes. Ainsi, dans le but de procéder à l'auto-évaluation de la Licence en Mesures Physiques, un comité de pilotage est créé par décision n°Réf.NS#4/2024 du 20 février 2024 par le Directeur général (DG) ou Président Directeur général (PDG) de l'Institut. Ce comité présidé, d'ailleurs, par le Directeur général, Professeur Adams Tidjani a fait un diagnostic et a ensuite rédigé un rapport d'auto-évaluation du programme conformément aux procédures de l'ANAQ-Sup.

Ce rapport est un document de cent trente et un (131) pages qui comporte une page de garde, une page de signature, une table des matières, une liste des figures, une liste des tableaux, un glossaire, une introduction, une présentation de l'Institut, une présentation du programme, une analyse des standards, une conclusion, une liste des annexes et une liste des annexes additives.

L'analyse des standards est articulée autour des six (06) champs d'évaluation suivants :

- Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études ;
- Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité ;
- Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques ;
- Champ d'évaluation 4 : Personnel d'enseignement et/ou de recherche (PER) ;

- Champ d'évaluation 5 : Étudiants ;
- Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux.

Au sein des annexes sont listés divers éléments tels que la maquette du programme, la fiche de renseignement, le livret de l'étudiant, des PV de délibération, des relevés de notes, des exemples de rapport de stages, des exemples de projets « tutorés », des actes de nomination du personnel, des CV d'enseignants, la liste des intervenants professionnels, la charte des évaluations, l'acte de création de la CIAQ de l'IMEM, l'acte de création du comité de pilotage chargé de l'auto-évaluation du programme, l'acte de création du conseil pédagogique, un PV de réunion du Conseil pédagogique, etc.

Il est à noter que pour chaque standard, en fonction des questions posées et auxquelles l'Institut doit apporter des réponses, un paragraphe est proposé dans le but de faire l'état des lieux et une analyse, suivis des éléments de preuves. Il a été proposé par l'Institut un avis pour chaque standard.

Avant la fiche de présentation de l'Institut, le Comité de pilotage a expliqué les raisons qui ont motivé la création de l'établissement ainsi que celles liées au programme de Licence en Mesures Physiques déroulé dans un secteur dominé par les offres de formation du tertiaire. Ce programme est d'une grande importance, selon les porteurs du projet, car nos pays ont un manque criard de techniciens supérieurs capables d'assurer l'installation, la maintenance, l'utilisation, l'entretien et le dépannage d'équipements techniques que l'on retrouve dans les entreprises et dans l'administration.

3. Description de la visite sur le terrain

3.1. Séance de présentation du programme de la Licence en Mesures Physiques

L'équipe, arrivée à 08 h 30, est reçue par le DG et Président du comité de pilotage de l'auto-évaluation du programme, le Professeur Adams Tidjani, la Directrice des Études et responsable de la qualité, Docteur Anna DIOP THIAW, du Chargé de la Consultance, Docteur Mamadou SECK GUEYE, du Directeur de la Recherche, Docteur Mamadou GUEYE, de l'assistante, Mme Coumba LY et des étudiants, Mlle Rofé FAYE et Monsieur Sidoine DIATTA.

Les activités, telles que mentionnées sur le calendrier de la visite, ont démarré à 08 h 50 dans la salle de réunion de l'IMEM.

Après la présentation des acteurs et le mot de bienvenue du Directeur général de l'IMEM, les membres de la mission d'évaluation ont rappelé les objectifs de la visite et ont fait valider l'agenda de travail qui consistait, dans une première phase, à la présentation sommaire de l'établissement, suivie de celle du programme de la Licence Mesures Physiques par Docteur Anna DIOP THIAW. Docteur THIAW a fait une présentation générale de l'IMEM axée sur ses missions, ses formations, les options de l'Institut pour la culture de la qualité, l'évaluation et l'auto-évaluation du programme, l'organisation de l'offre de formation, la gouvernance administrative et la gouvernance pédagogique du programme. Elle a fini ses propos en remerciant le Comité de pilotage pour le travail accompli sans oublier de se féliciter de la présence des évaluateurs de l'ANAQ-Sup qui va dans le sens de la culture de l'évaluation instaurée dans l'établissement. L'exposé de la Directrice des Etudes et responsable de la qualité est suivi de l'intervention des évaluateurs axée, entre autres, sur l'atteinte ou la non-satisfaction des standards, l'organisation de la maquette et de son contenu, les syllabii, le supplément au diplôme. Les évaluateurs ont également demandé les actes et les éléments de preuve relatifs au déroulement de la licence. A toutes ces préoccupations des évaluateurs, des réponses ont été données, des clarifications apportées et les recommandations des évaluateurs notées.

La deuxième phase sera consacrée aux entretiens d'une durée d'une heure environ avec chacune des composantes de la formation à savoir les PER, les PATS et les étudiants.

3.2. Entretien avec les membres du Personnel et des Étudiants

3.2.1. Entretien avec les membres du Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

La formation est assurée par quarante-six (46) enseignants et professionnels constitués pour l'essentiel de vacataires titulaires de Doctorat d'Etat, de Doctorat Unique et de Master. Un (01) professionnel vient de l'ENA et deux (02) autres sont titulaires d'un Brevet de secourisme.

Selon les enseignants chercheurs rencontrés entre 11h38mn et 12h31mn, au nombre de deux (02), ils sont impliqués dans les délibérations et dans certaines décisions. Les Unités d'enseignement (UE) sont constituées de plusieurs éléments constitutifs (EC) et le déroulement de l'enseignement obéit au contenu d'un syllabus retenu après l'évaluation d'une proposition de syllabus comparée au syllabus de l'Institut susceptible de modification si celui soumis par l'enseignant est jugé pertinent.

Les évaluations des enseignements par les étudiants sont une pratique courante au sein de l'Institut. Les fiches sont déjà conçues, expérimentées et permettent des évaluations objectives

à l'aide d'indicateurs quantitatifs. Elles sont déroulées avant l'examen et les résultats sont partagés avec chaque enseignant concerné.

Les enseignements se font au moyen de supports électroniques et sur papier. Les plans de cours bien consignés dans les syllabii aident dans la transparence du déroulement des contenus des programmes enseignés. Les évaluations des apprentissages se font pour chaque cohorte sur la base de quatre sessions d'examens selon les normes LMD couplées à des notes de devoirs (deux au minimum par semestre) et de travaux pratiques. Le calcul des moyennes se fait suivant une pondération qui attribue 40% aux notes de devoirs, quel que soit leur nombre, et 60% pour la note d'examen. Le système de compensation entre UE est appliqué dans un même semestre.

3.2.2. Entretien avec le Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

La rencontre a eu lieu à partir de 12 h 31mn et s'est tenue avec Mme Coumba LY, l'assistance et en présence de Monsieur Birama SECK, l'agent de sécurité.

Les entretiens étaient axés, entre autres, sur leur rôle dans la formation, leurs conditions de travail, les critères de recrutement, les paiements, les fiches de postes, leur implication dans le fonctionnement du programme et leur perception de celui-ci.

Ces agents disent percevoir leur salaire sans bulletin mais sur une fiche de paiement élaboré par un expert-comptable agréé.

Les fiches de poste existent mais sont méconnues des agents que nous avons rencontrés. Ce qui nécessite une communication pour mieux outiller les agents dans leurs tâches.

L'agent de sécurité et l'assistante bénéficient d'un Contrat à durée déterminée (CDD). Ils sont à l'aise disent-ils dans l'établissement parce que le paiement des salaires est régulier et se fait sans retard.

Il faut par ailleurs noter que le personnel en contrat à durée indéterminée (CDI) dispose de bulletin de salaire et que tout membre du personnel en CDI ou en CDD qui le désire bénéficie d'une police d'assurance maladie privée.

3.2.3. Entretien avec les étudiants

Les évaluateurs ont rencontré à partir de 12h58mn, six (06) étudiants inscrits en Licence 2. Les étudiants des Licences 1 et 3 étant absents du site.

Les étudiants n'ont pas remis en cause les contenus des enseignements. Le programme est fortement apprécié malgré les faibles effectifs notés par eux-mêmes. Ils déplorent cependant les conditions de déroulement des travaux pratiques avec l'insuffisance de manipulations. Ils

approuvent le mode de déroulement de l'évaluation des enseignements par les étudiants et apprécient fortement cette pratique.

Une pause a été observée par les évaluateurs de 14h à 15h20mn.

3.3. Visite des locaux

A la suite de la pause, une visite des locaux a été faite par les évaluateurs à partir de 15h20mn. Ainsi, les bureaux de la Directrice des Etudes et Responsable de la qualité, du Directeur général, la salle de travaux pratiques de chimie, la bibliothèque, les salles de classes, les deux salles de travaux pratiques d'Informatique, la salle de travaux pratiques de physique, les blocs de toilettes ont été visités ainsi que la cour de l'Institut au rez-de-chaussée. A la fin de la visite des locaux, à 16h20mn, les évaluateurs ont procédé à la restitution orale en présence du Directeur général de l'Institut, Président du comité de pilotage de l'auto-évaluation, de la Directrice des Etudes et responsable de la Qualité. La visite a pris fin à 17 h.

3.4. Appréciation de la visite

La visite s'est déroulée dans une parfaite collaboration avec les autorités de l'Institut, les deux (02) enseignants impliqués présents sur site et deux (02) agents du personnel administratif, technique et service d'IMEM également impliqués dans le déroulement du programme ainsi que des étudiants (au nombre de six) lors des échanges. Aucune difficulté n'a été notée pour accéder aux divers éléments de preuve et des réponses de clarification ont été apportées par les membres de la formation. Les documents exigés comme éléments de preuve ont été mis à la disposition des évaluateurs.

4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

4.1. Champ 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme de Licence n'est pas régulièrement dispensé. Démarré en 2021, il a connu une interruption en 2022. En effet, l'année académique 2021-2022 n'a pas connu d'inscription d'étudiants dans aucun des niveaux d'études du programme. Les années académiques 2020-2021, 2022-2023 et 2023-2024 où le programme a accueilli des étudiants sont marquées pour un déroulement normal des activités d'enseignement.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 1.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

A travers ses objectifs orientés sur la formation de cadres intermédiaires dans les métiers orientés sur les mesures physiques, la Licence en Mesures Physiques est en adéquation avec les objectifs de formation définis dans le plan stratégique d'IMEM dont la mission est de former des diplômés dont les compétences sont en adéquation avec le marché de l'emploi qui exige un personnel qualifié sur l'instrumentation, le contrôle industriel et la métrologie. Selon le plan stratégique d'IMEM, le diplômé doit être également dans les dispositions de se créer un emploi. Tout cela se traduit à travers la mise en place de « start up » dont deux sont déjà créés.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 1.03: Le programme de formation s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel, socio-économique et la communauté dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au marché du travail.

A travers des dispositifs qui visent la création et le maintien des relations entre IMEM et le monde professionnel socio-économique et la communauté, l'Institut associe les professionnels dès la conception du programme de formation pour une définition des objectifs prenant en compte les besoins du monde socio-professionnel en matière de formation, de recherche et d'innovation. Ceci devrait faciliter le placement des étudiants en stage, la conception de projets tutorés déroulés au sein des entreprises avec qui IMEM a signé des conventions de partenariats. Si les projets tutorés sont déroulés, le placement en stage ainsi que la signature des partenariats doivent être améliorés.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

4.2. Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

Selon son organigramme, IMEM est dirigé par un Président Directeur Général (PDG). La Direction des Études, la Direction de la Recherche et le service de la Scolarité sont les services rattachés à la Direction générale. La seule instance notée au sein de l'établissement est le Conseil Pédagogique qui veille sur les aspects scientifiques, académiques, pédagogiques, financiers, disciplinaires et de recherche.

La Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) est dirigée par le Président Directeur Général et est composée des mêmes personnes essentielles du Conseil pédagogique. Ce qui pose problème et ne permet pas la proposition d'orientations objectives. La Directrice des Études et responsable de la Qualité a également en charge la Qualité et ses prérogatives respectives au sein de ces deux structures ne sont pas clairement mentionnées.

Concernant les aspects de communication, les procès-verbaux qui devaient servir de preuves de la tenue de la réunion des instances ne sont pas disponibles.

Les processus, compétences et les responsabilités décisionnels qui concernent les étudiants sont affichés et envoyés par voie électronique par le service de la scolarité. Ceci nécessite la planification à moyen terme de la mise en place d'un Bureau d'accueil, d'information et d'orientation avec des objectifs plus ouverts, centrés sur la réussite de l'étudiant.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le programme de Licence en Mesures Physiques est un programme importé de la France et la seule contribution de l'Institut a été l'adaptation des travaux pratiques au contexte national sur la base du document de Politique Nationale de la Qualité du Sénégal. Ce travail d'adaptation a été fait avec l'aide du Conseil National du Patronat (CNP) et des enseignants et professionnels qui accompagnent IMEM.

Les enseignements sont déroulés suivants des syllabii proposés par l'enseignant puis stabilisés en fonction du syllabus de l'établissement. En plus de leur diversité (au moins trois types ont été notés), les syllabii ne sont pas systématiquement partagés avec les étudiants comme ils l'ont affirmé ainsi que les enseignants qui disent en parler oralement en séance d'introduction.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité.

L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Par décision n°Réf.NS#4/2018 du 19 Mai 2018, il est mis en place une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) de onze (11) membres et dirigée par le Président directeur général. Il est effectivement noté l'existence d'un manuel qualité, d'une charte des évaluations et des mécanismes relatifs à l'évaluation des enseignements par les étudiants ainsi que d'un règlement intérieur. Le supplément au diplôme du programme n'est pas disponible.

Un comité de pilotage de l'auto-évaluation de la Licence Mesures Physiques a été créé par

décision du Président Directeur général pour l'accréditation de ce programme qui est soumis à l'ANAQ-Sup.

En faisant une comparaison des compositions du Conseil Pédagogique, de la Cellule Interne d'Assurance Qualité et du Comité de Pilotage de l'auto-évaluation, il est noté que ces instances contiennent le même noyau dur de l'établissement. Ce qui se démarque des bonnes pratiques et ne facilite pas l'objectivité dans les orientations pour l'amélioration du programme ainsi qu'un fonctionnement régulier de ces instances.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

4.3. Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

Le programme de la Licence Mesures Physiques est un cursus déroulé en six (06) semestres articulés sur des Unités d'enseignement (UE) qui contiennent en leur sein des Eléments constitutifs (EC). Si le nombre de crédits et les volumes horaires globaux par semestre et par an respectent les normes du système LMD, il n'en est pas de même du respect de la valeur du crédit (20 heures) réparti en temps de présence aux enseignements et en temps de travail personnel de l'étudiant (TPE) compris entre 6h et 10h conformément à l'article 3 de la loi n°2011-05 du 30 mars 2011. Il est noté à cet effet, à titre d'exemple, que les UE suivantes ne respectent pas les volumes horaires ainsi que la codification définis conformément aux principes du LMD. Il s'agit de : UE 111 - Formation générale et connaissance de l'entreprise, UE 113 - Sciences et Techniques de l'Ingénieur I, UE 114 - Sciences et Techniques de l'Ingénieur II, UE 115 - Sciences et Techniques de l'Ingénieur III, UE 121 - Métrologie II, UE 122 - Techniques instrumentales et Matériaux, UE 123 - Sciences et Techniques de l'Ingénieur III, UE 241 - Techniques de l'Ingénieur I, UE 242 - Techniques de l'Ingénieur II, UE 243 - Spécification MCPC ou TI I, UE 352 - Métrologie légale, UE 353 - Métrologie Industrielle II, UE 354 - Métrologie Industrielle III, UE 361 - Métrologie Industrielle IV, UE 362 - Approfondissement technologique I, UE 363 - Métrologie Industrielle V, UE 364 - Métrologie Industrielle VI, UE 365 - Métrologie Industrielle VII et UE 366 - Formation en milieu professionnel III.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de

connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme de Licence en Mesures Physiques couvre la formation générale (Physique, Chimie, Mathématiques), la connaissance de l'entreprise, les Sciences et Techniques de l'Ingénieur et la métrologie. Il correspond pour le domaine considéré, aux standards reconnus sur le plan international et est organisé en UE toutes obligatoires. La seule fausse note réside dans la répartition des volumes horaires et dans le respect des principes et de l'esprit du LMD. L'Institut a intégré les découvertes scientifiques et les méthodes de travail dans les études. A cet effet, il est remarqué l'instauration de projets « tutorés » dont les thèmes sont orientés sur le vécu et les problèmes de la société. A titre d'exemple, il y a des projets portant sur l'impact de l'installation des antennes relais sur le toit des immeubles et la relation entre le sénégalais et le portable.

Ces projets « tutorés » ainsi que la participation à des foras et le contact entretenu avec les alumni aident IMEM dans la préparation des étudiants au marché du travail.

Le curriculum comporte des stages crédités mais l'Institut n'a réservé que cent (100) heures pour leur durée là où le LMD et le Réseau d'Excellence pour l'Enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) exigent tout un semestre pour permettre à l'étudiant d'atteindre les objectifs de professionnalisation des programmes d'études déroulés dans notre pays. Cet aspect doit être corrigé et il est également nécessaire de rendre opérationnel les partenariats déjà existants.

Les méthodes d'enseignement au sein de l'Institut sont le face à face en présentiel portant sur les CM, les TD et les TP dont les volumes sont à aligner à l'article 3 de la loi n°2011-05 du 30 mars 2011. Il est réservé à l'étudiant un temps de travail correspondant au TPE. Il arrive, comme il a été constaté et confirmé par les acteurs, que certains cours soient effectués, en cas de force majeure, à l'aide de la plateforme ZOOM sous forme d'exposé du contenu du cours par l'enseignant. Il est donc important de veiller sur la scénarisation des cours bien que leurs nombres ne soient pas élevés et de travailler à la mise en place d'une plateforme d'enseignement à distance conforme aux normes de ce mode d'enseignement.

Les méthodes d'évaluation sont les devoirs sur table, les QCM, les sessions normales d'examen et de rattrapage. Le calcul de la moyenne d'une UE se fait sur la base d'une pondération qui consacre 40% aux devoirs, quel que soit le nombre et 60% à la note obtenue par l'étudiant à l'examen final. Ceci est contraire à l'esprit du LMD qui exige d'inverser cette pondération si deux devoirs sont organisés au moins. Les notes d'évaluations (devoirs et examens) sont transmises aux étudiants par voie électronique (courriel) et les copies de

devoirs ou d'examens sont remises aux étudiants et il leur est permis des réclamations basées sur les corrigés qui leur sont remis lorsqu'ils sentent la nécessité.

Les unités d'enseignement sont validées selon le décret modifié relatif à l'organisation du système LMD dans les établissements d'Enseignement Supérieur. Elles sont capitalisables.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.

Les conditions d'obtention du diplôme sont connues car les étudiants, dès leur inscription, reçoivent un livret qui donne toutes les informations utiles. L'étudiant est titulaire de la Licence en Mesures Physiques s'il a validé les six (06) semestres, obtenant ainsi les cent quatre-vingts (180) crédits nécessaires. L'Institut a mis en place un système de compensation intra-UE et une compensation entre UE pour la validation d'un semestre et cette disposition est bien connue des étudiants qui sont également informés (charte des évaluations et règlement intérieur) que la note « zéro » est considérée comme une note éliminatoire. Les attestations de réussite, ainsi, que les relevés de notes sont remis systématiquement aux étudiants après leur réussite à l'examen final.

En outre, il est constaté que l'IMEM délivre un diplôme intermédiaire, le Diplôme de Technicien supérieur (DTS), non couvert par l'Habilitation institutionnelle délivrée à l'établissement par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, après une évaluation de l'ANAQ-Sup. Ce qui pose un sérieux problème et une violation de la réglementation car le diplôme de DTS n'est pas reconnu et n'est pas signé par le MESRI. Ce DTS ne permet pas non plus la poursuite des études.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

En 2021, les huit (08) étudiants inscrits en Licence 3 ont tous réussi. Ce qui correspond à un taux de réussite de 100%. L'année académique 2022-2023 est caractérisée par un taux de promotion de 100%. Les cohortes 2023-2024 n'ont pas encore fini leur année académique. Il est noté une absence d'inscription en 2021-2022. Le programme suit attentivement la progression de ses étudiants du fait des effectifs faibles qui facilitent la correction des copies d'évaluation et le pointage des feuilles de présence des étudiants. L'administration dispose de statistiques sur les taux de réussite des unités d'enseignement de ce programme de Licence.

L'Établissement dit avoir systématisé un mécanisme de parrainage des étudiants de niveau supérieur et des alumni mais cette pratique n'est pas matérialisée par une preuve.

Il faut également relever que la discontinuité (en 2022 il n'y a pas eu d'étudiants inscrits) du déroulement du programme et sa durée égale à quatre (04) ans ne permettent pas l'évaluation des efforts faits pour améliorer les taux de réussite.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

4.4. Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le corps enseignant de l'IMEM est composé de 54% de personnel issu du monde académique et 46% du monde professionnel. Il est constaté sur la base des documents présentés que chaque PER est titulaire d'un doctorat ou d'un master et que chaque professionnel intervenant dans le programme capitalise les années d'expériences requises pour enseigner dans un programme de Licence.

Les enseignants à part le Président Directeur général et la Directrice des Etudes et responsable de la Qualité sont tous et toutes des vacataires bien qu'ils soient qualifiés et dotés d'une très grande expérience. L'Institut assure le paiement régulier des vacations et à de bons taux comparés aux taux notés dans le secteur.

L'essentiel des enseignements est donc assuré par des vacataires. Il peut arriver qu'un enseignant ne soit pas disponible. Dans ce cas, il peut recommander un collègue dont l'acceptation suit la procédure définie par l'Etablissement par la fourniture de son CV, d'un syllabus à discuter avec les responsables d'IMEM. Si l'entretien tenu est concluant, un contrat entre les deux parties est signé.

L'évaluation des enseignements par les étudiants est une pratique instaurée dans l'établissement. Elle est bien ancrée et est effectuée avant l'examen. Elle est organisée à l'aide d'une fiche d'évaluation des enseignements basée sur des indicateurs quantitatifs dont le traitement aboutit à une note globale. Les résultats sont partagés avec le concerné par le PDG et la Directrice des Études et responsable de la Qualité. Il est cependant nécessaire d'améliorer la fiche afin qu'elle permette de donner les informations relatives, entre autres, au partage des syllabii et de son respect, à la bonne articulation entre le cours magistral, les travaux dirigés et les travaux pratiques.

En outre, il est noté qu'il arrive des moments où un membre de l'administration assiste à la prestation d'un enseignement. Il faut simplement souligner qu'aucun nom n'a été mentionné et qu'aucun élément de preuve n'a été également présenté.

Ce sont ces pratiques, cumulées au suivi des cahiers de textes, qui sont utilisées pour le maintien ou non du PER.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La loi 94-82 du 23 décembre 1994 portant statut des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur, modifiée et le décret n°2018-850 du 11 Mai 2018 portant Statut des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur ne prévoient pas le corps des enseignants-chercheurs et n'organisent également pas leurs grades dans l'Enseignement supérieur privé. Par conséquent, ils n'existent pas de volumes horaires statutaires, les enseignants intervenants au sein de l'établissement étant payés par heures d'enseignement effectuées. Les activités de recherche ne sont pas non plus clairement définies, bien que les enseignants participent à l'encadrement des étudiants. Les tâches dévolues à l'administration sont confiées au Président Directeur général, à la Directrice des Etudes et responsable de la Qualité, au Directeur de la Recherche, au Chargé de la Consultance et au Chef de la Scolarité. Il est noté que le Directeur de la Recherche et le Chargé de la Consultance sont des non permanents (ils n'ont pas de CDI car le premier est un agent de l'Etat et l'autre intervient à IMEM en tant que vacataire) de l'établissement.

Il est donc indispensable que le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation corrige ces vides juridiques à travers la création et la gestion des carrières au sein des Établissements d'Enseignement supérieur privé.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.

A notre connaissance, à part le PDG et la Directrice des Etudes et responsable de la Qualité qui est un prestataire, tous les enseignants qui interviennent dans les enseignements de la Licence en Mesures Physiques sont des vacataires issus du monde académique ou du monde socio-professionnel, ce qui fait qu'on ne peut pas parler de mobilité du PER de l'Institut.

Il revient donc au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de corriger ces dysfonctionnements et vides juridiques en créant et en définissant les carrières

dans les Établissements privés d'Enseignement supérieur privé à travers des mécanismes financiers pour protéger à la fois, l'Etat, les Établissements et les ressources humaines.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint

4.5. Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s

Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Le programme de la Licence en Mesures Physiques est accessible aux titulaires du baccalauréat des Séries Sciences et Techniques (S1, S1A, S2, S2A, S3, S4, S5, STEG, F6, T1 et T2) après une sélection sur dossier dont la composition est définie dans le livret de l'étudiant et disponible dans le site internet (www.imem-senegal.com) de l'établissement. L'inscription en deuxième et troisième année de Licence ainsi que les admissions se font sur la base des conditions fixées par le décret de la Licence, modifié. Les conditions d'admission et d'orientation, les offres de formation sont bien connues des étudiants et du public par affichage et sont bien mentionnées dans le site web de l'IMEM.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

L'admission au programme de Licence est libre, volontaire et conditionnée à l'obtention du baccalauréat scientifique ou d'un diplôme admis en dispense ou en équivalence pour l'accès à la Licence 1 (L1) et aux conditions fixées par le décret de la Licence, modifié, s'il s'agit des admissions directes ou en parallèle en Licence 2 et en Licence 3. Elle est donc basée uniquement sur des critères académiques. L'égalité des chances entre hommes et femmes est ainsi assurée pour l'accès à la formation. L'obtention des diplômes est aussi uniquement basée sur le mérite bien que les filles représentent, en moyenne 12,5% en 2020-2021, 46% en 2022-2023 et 65% en 2023– 2024.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité nationale et internationale entrante est rendue possible par l'organisation et le déroulement des études suivant le système LMD. La formation est ouverte à tous les niveaux, à tous les étudiants remplissant les conditions requises et définies par le décret n°1114-2012 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de licence, modifié.

Par contre, la mobilité sortante est inexistante du fait du statut du programme qui n'est pas encore accrédité et de l'absence d'accords de coopération et de partenariats avec les Établissements nationaux et étrangers.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

L'encadrement pédagogique est assuré par les enseignants. En effet, il est noté pour la Licence 1 que, de 2021 à 2024, quinze (15) enseignants sont mobilisés pour respectivement des effectifs d'étudiants constitués de trois (03) inscrits en 2021, douze (12) en 2023 et dix-sept (17) en 2024. En Licence 2, douze (12) enseignants sont mobilisés pour douze (12) étudiants en 2024 et en Licence 3, dix-neuf (19) enseignants ont assuré les activités d'enseignements en 2021. Le responsable de la scolarité joue le rôle de conseiller pédagogique et d'orientation. Ainsi, pour assurer un bon encadrement des étudiants en amont et en aval, l'IMEM devra prévoir à moyen terme la mise en place d'un Bureau d'Accueil d'Information et d'Orientation afin de respecter les directives du MESRI qui visent des mécanismes appropriés pour l'accompagnement des étudiant(e)s pendant leur cursus de formation.

Appréciation globale sur le standard : Atteint

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

Le programme de Licence en Mesures Physiques n'est pas doté de moyens et mécanismes pour la facilitation de l'insertion de ses diplômés dans le milieu du travail malgré les taux d'insertion assez élevés notés avec 88,9% en 2021. Ceci s'explique par la spécificité de la filière qui est unique dans le secteur de l'enseignement supérieur public, comme privé. Cependant, ce manque de structuration du suivi de l'insertion des diplômés ne devrait pas continuer car les cohortes et les flux d'étudiants devraient augmenter.

Il est donc recommandé la mise en place d'une Cellule Université-Entreprise et d'un incubateur afin d'assurer la transmission des informations sur les potentiels employeurs ainsi que les diverses informations sur les mécanismes d'insertion qui sont disponibles. Il est également nécessaire d'assurer un meilleur encadrement des alumni et de mettre à jour le site web de l'Institut.

Appréciation globale sur le standard : Non Atteint

4.6. Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Les ressources financières du programme proviennent des frais de scolarité (80%) des étudiants et étudiantes, la consultance (20%), l'édition à travers un magazine qui est à l'arrêt (0%), de bons de formation (0%) et de l'aménagement d'espace publics (0%) qui n'ont pas connu d'activités depuis 2020. La forte dépendance du financement du programme aux frais de scolarité met en avant un équilibre précaire des finances de l'Institut qui freine d'ailleurs son développement. Il est également à relever la nécessité pour l'Etat du Sénégal à travers le Ministère chargé de la Formation professionnelle de favoriser les programmes innovants et de payer à temps les bons du 3 FPT.

Au sein de l'Institut des Métiers de l'Environnement et de la Métrologie, les ressources humaines, matérielles ainsi que les équipements sont mutualisés. En effet, il a été noté l'existence de trois (03) salles équipées que l'administration (PDG, Chef de Scolarité et sa secrétaire, et Direction des Etudes) utilise, d'un (01) bureau au troisième étage, de trois (03) salles de cours dont les capacités varient entre dix (10) et quinze (15) sièges, d'une (01) salle de vingt (20) places, deux (02) salles de cours de trente (30) places, d'une (01) salle de cours de soixante (60) places, d'une (01) salle de TP de Chimie, d'une (01) salle informatique dotée de dix (10) ordinateurs fixes et de quarante-cinq (45) tablettes. L'Institut dispose également de deux (02) salons visiteurs, de deux (02) salles de réunion dont l'une sert de bibliothèque sous équipée et de salles des professeurs qui peuvent également utiliser le bureau de la Directrice des Etudes et Responsable de la Qualité. Les salles d'enseignement sont bien éclairées, aérées et équipées en vidéoprojecteurs, ventilateurs et /ou climatiseurs, d'écrans TV, de tableaux blancs, de tableaux Padex. Il est aussi noté l'existence de toilettes au nombre de huit (08) réparties entre le rez-de-chaussée (02), le premier étage (04) et le second (04) avec une prise en compte du genre (H/F) ainsi qu'une bonne connexion internet et une prise en compte des normes de sécurité avec la disponibilité d'extincteurs à jour.

Par contre, si ces infrastructures aident dans le déroulement des cours magistraux et des travaux dirigés, les travaux pratiques (TP) ne sont pas faits dans les normes comme l'ont d'ailleurs indiqué les étudiants. La salle de travaux pratiques de Chimie est assez exiguë pour permettre des manipulations dans des conditions adéquates. En physique, il n'y a pas de salle de TP du fait de l'absence d'équipements.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint

5. Points forts du programme

Il est noté les points forts suivants :

- a) le caractère innovant du programme qui est unique dans le secteur de l'enseignement supérieur public et privé ;
- b) le suivi des finances par un expert-comptable agréé garantissant la disponibilité des rapports financiers annuels ;
- c) la disponibilité d'une couverture médicale à travers une police d'assurance maladie privée;
- d) l'instauration de la culture de l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- e) l'existence d'un manuel qualité ;
- f) l'existence d'une charte des évaluations ;
- g) l'existence d'un livret de l'étudiant ;
- h) l'existence d'un règlement intérieur ;
- i) la prise en compte du genre ;
- j) la disponibilité du matériel d'enseignement pour le PER ;
- k) l'existence de conventions de stages ;
- l) le partage des supports de cours avec les étudiants ;
- m) la motivation des agents ;
- n) le paiement régulier des salaires et des heures de vacations.

6. Points faibles du programme

Il est constaté les points faibles suivants :

- 1. l'organisation administrative est à corriger pour mettre en place un organigramme cohérent qui définit clairement les compétences de chaque responsable;
- 2. la délivrance du diplôme de technicien supérieur (DTS) qui n'est pas couvert par une habilitation institutionnelle et un agrément définitif ou un agrément provisoire ;
- 3. l'inactivité de la Cellule Interne d'Assurance Qualité ;
- 4. l'absence de délimitation des rôles entre la CIAQ et la Direction des Études et Responsable de la Qualité ;
- 5. les cumuls de responsabilités du PDG qui est à la tête de la Direction générale, assure la Présidence du Conseil d'Établissement, celle du Conseil pédagogique, coordonne la CIAQ et Préside les jurys de délibération ;

6. le non-respect de l'article 3 de la loi n°2011-05 du 30 mars 2011 ainsi que les dispositions de l'article 17 du décret 2012-1114 du 12 octobre 2012 relatif au diplôme de licence, modifié ;
7. la discontinuité du déroulement de la formation ;
8. l'absence d'attractivité du programme malgré sa pertinence ;
9. l'absence d'équipements de travaux pratiques et l'étroitesse des salles dédiées ;
10. l'irrespect des règles de pondérations recommandées par le système LMD ;
11. l'absence d'harmonisation des syllabii ;
12. l'absence du supplément au diplôme ;
13. l'absence de partage des fiches de poste avec les agents ;
14. l'absence de mise à jour du site web qui ne contient que les archives de 2018 ;
15. l'absence de sorties pédagogiques.

7. Appréciations générales du programme

Le programme de la Licence en Mesures Physiques est un programme innovant mais son organisation académique et sa structuration administrative doivent être foncièrement améliorées conformément aux normes du système LMD et aux règles de gouvernance de l'enseignement supérieur sénégalais. Il n'est pas non plus pérenne.

8. Recommandations à l'Établissement

Il est nécessaire :

1. de corriger l'organisation administrative à travers un organigramme qui met en exergue, entre autres, le Conseil d'Établissement, le Conseil Pédagogique, la Présidence de l'Établissement ou la Direction générale, la Direction des Études, la Cellule Interne d'Assurance qualité, la Scolarité ;
2. d'arrêter la délivrance du diplôme de DTS non couvert par une autorisation de la tutelle (habilitation institutionnelle, agrément provisoire ou définitif) ;
3. de rendre fonctionnelle la Cellule Interne d'Assurance Qualité et nommer ou désigner comme responsable un agent différent du plus haut responsable de l'Établissement ;
4. de délimiter les rôles entre la CIAQ et la Direction des Études et de la Qualité ;
5. de corriger les cumuls de responsabilités et faire en sorte que la CIAQ et les jurys de délibération ne soient pas sous la responsabilité du PDG ou DG ;

6. de respecter les règles du système LMD, définies par la loi n°2011-05 du 30 mars 2011 et le décret 2012-1114 relatif au diplôme, modifié notamment en leur articles 3 et 17 respectivement ;
7. d'assurer une continuité du déroulement de la formation ;
8. de veiller sur l'attractivité du programme à travers une bonne communication et un respect des normes académiques ;
9. d'acquérir les équipements nécessaires et les installer dans des salles de travaux pratiques adaptées ;
10. de respecter les règles de pondérations recommandées par le système LMD et s'assurer que les devoirs comptent 60% et l'examen 40% s'il y en a au moins deux qui sont organisés;
11. d'harmoniser les syllabii et éviter que l'enseignant propose un syllabus ;
12. de concevoir et mettre à disposition des étudiants le supplément au diplôme ;
13. de partager les fiches de postes avec tous les agents notamment le PATS ;
14. de mettre à jour le site web de l'Institut ;
15. d'organiser régulièrement des sorties pédagogiques.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

L'ANAQ-Sup doit faire en sorte que la Direction générale de l'Enseignement supérieur :

1. assure l'harmonisation des maquettes de formation suivant les mentions et les spécialités dans toute offre de formation du public et du privé ;
2. définisse une gestion des carrières pour le personnel enseignant dans l'enseignement supérieur privé ;
3. veille sur le respect scrupuleux des programmes couverts par l'habilitation institutionnelle.

10. Proposition de décision :

Non accréditation